

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

#### Décret n° 2015-145 du 9 février 2015 relatif à l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires

NOR : AGRT1430359D

**Publics concernés :** professionnels des filières des produits alimentaires et consommateurs de ces produits.

**Objet :** représentants des secteurs agricoles et agroalimentaires au sein du comité de pilotage de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires.

**Entrée en vigueur :** le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

**Notice :** le décret corrige une erreur matérielle dans le dénombrement des représentants des secteurs agricoles et agroalimentaires au sein du comité de pilotage de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, qui sont au nombre de vingt et un (et non dix-neuf).

**Références :** le code rural et de la pêche maritime peut être consulté, dans sa rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, et du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article L. 692-1 et son article D. 692-3,

Décrète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Au premier alinéa du 2° de l'article D. 692-3 du code rural et de la pêche maritime, le mot : « Dix-neuf » est remplacé par le mot : « Vingt et un ».

**Art. 2.** – Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et la secrétaire d'Etat chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 9 février 2015.

MANUEL VALLS

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'agriculture,  
de l'agroalimentaire et de la forêt,  
porte-parole du Gouvernement,*

STÉPHANE LE FOLL

*La secrétaire d'Etat  
chargée du commerce,  
de l'artisanat, de la consommation  
et de l'économie sociale et solidaire,*

CAROLE DELGA

*Le ministre de l'économie,  
de l'industrie et du numérique,*  
EMMANUEL MACRON